



**Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 27 AVRIL 2010

Elus présents : Mme Simone ANDRE, M Bernard ALLARD, M Raymond BALLOT, M Pierre BARBIER, , M Daniel BELIARD, M Claude CORDIER, M Thierry DECOSTERD, M André GAUTHIER, M Constant JACQUET, M Claude MAIRE, M Daniel MEYER

Elu Absent : M Jacques BRAVO

Autre présent: M Didier ROLLET

1. Maitrise d'ouvrage projet de Venere

M. Thierry DECOSTERD explique que dans le cas de la délégation de maitrise d'ouvrage des travaux de raccordement de Venere, il est impossible pour les collectivités de récupérer la TVA. Il rappelle que cette solution avait été choisie pour permettre de bénéficier d'une subvention supplémentaire de 5%.

Les marchés n'étant pas encore notifiés aux entreprises, il est possible d'annuler la procédure et de la reprendre sous maitrise d'ouvrage du syndicat, ce qui permettra de récupérer la TVA représentant quasiment 20% du projet, donc d'être plus avantageux pour les collectivités bien que cela fera perdre 5% de subvention. La commune de Venere est d'accord sur ce point.

Le bureau annule donc la convention de délégation de maitrise d'ouvrage signée avec la commune et autorise le président à prendre la maitrise d'ouvrage des travaux et à signer les conventions s'y rapportant.

Par ailleurs, il conviendra lors de la prochaine assemblée générale d'apporter les modifications budgétaires correspondantes.

2. Statuts du syndicat.

Les communes commencent à retourner les délibérations des conseils municipaux sur l'approbation de nouveaux statuts clarifiant la situation actuelle de la commune de Chenevrey Morogne.

A ce propos une réunion a eu lieu en préfecture du Doubs, le 15 Avril, en présence des deux préfectures, du Maire de la commune et de sa deuxième adjointe, ainsi que du syndicat des eaux.

Le syndicat a expliqué la situation actuelle de la distribution de l'eau, à savoir les hameaux de Morogne et la Gare desservis par le syndicat et le Bourg de Chenevrey desservi par la commune en toute autonomie, financière et technique. M. Thierry DECOSTERD a précisé que cette situation avait été expliquée dans un compte rendu de la préfecture du Doubs lors de la préparation de la révision des statuts en 2003, et que tout le monde était donc bien au fait de cette spécificité.

Il est donc clair que le Bourg de Chenevrey est indépendant, c'est pourquoi les délégués ont décidé de modifier les statuts pour bien le spécifier dans le texte, ce qui n'a pas été fait en 2004 dans l'arrêté.

M. Thierry DECOSTERD rappelle que le problème a été révélé par le syndicat lors de la demande par le Maire de Chenevrey de prestations de services sur le Bourg de Chenevrey, par le syndicat.

Il précise aussi que la commune a réalisé une étude diagnostic de son réseau qui conclu a une nécessité de travaux pour 570 000 euros H.T (y compris besoin incendie)

Le syndicat lui a proposé, lors d'une réunion en Mairie de Chenevrey de réaliser des travaux d'interconnexion entre la Gare et Chenevrey, ce qui réglerait ses problèmes de défense incendie, de ressource et de pression. Ces travaux sont estimés à 200 000 euros H.T. et peuvent bénéficier de subvention à hauteur de 50 à 60%. M. DECOSTERD a rappelé qu'il avait été dit lors de cette réunion que si la commune réalisait les travaux de remise à niveau de son réseau et cette interconnexion, il serait envisageable, après accord des délégués qu'elle intègre le syndicat des eaux.

Quant à la commune, elle explique qu'elle a toujours fait partie du syndicat des eaux, en interprétant ce qui est écrit dans l'arrêté de 2004 et ne s'est donc pas positionnée sur un souhait de prise en charge des travaux.

La préfecture convient que le dossier est flou, mais elle aussi, fait une lecture simplifiée de ce qui est écrit dans l'arrêté, semblant oublier les faits, notamment que la trésorerie accepte un budget eau à la commune, que la préfecture de Haute Saône met en demeure la commune pour ses périmètres de protections, que la DDASS adresse les résultats d'analyses à la commune ainsi que le contenu des comptes rendus de préparation des statuts en 2003. Elle prévoit, à priori, de contester nos nouveaux statuts.

Une situation compliquée semble donc s'engager, ce qui obligera le syndicat, s'il souhaite défendre la position de ses délégués à prendre un avocat pour saisir le tribunal administratif.

Le bureau autorise à l'unanimité le président à choisir un avocat et à saisir le tribunal administratif si nécessaire.

3. Marché de réhabilitation du bâtiment de Courchapon

L'analyse des offres a été réalisée par les architectes.

Il en ressort un coût global de 154 000 euros, au lieu des 230 000 euros de l'estimation, soit une économie de 76 000 euros.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot	Entreprise retenue
VRD Espaces verts	SBM
Gros œuvre Maçonnerie	CHAILLET
Menuiseries	BURLA
Plâtrerie cloisons	BONGLET
Carrelage	FILIPUZZI
Faux plafond	SPCP
Peinture	BONGLET
Plomberie sanitaires	GAUTHIER
Couverture zinguerie	LAZERAT
Charpente bois	LAZERAT
Electricité	VOIRIN

4. Marché de maîtrise d'œuvre pour la microcentrale

La consultation est lancée.

5. Travaux de remplacement du transformateur de Saint Vit

La consultation est lancée. Une plus value sera nécessaire par rapport à l'estimation initiale car il est indispensable de remplacer le disjoncteur se trouvant sur le transformateur, celui-ci étant défectueux.

6. Achat de camion

Le syndicat a trouvé un camion ampliroll d'occasion. Son coût est de 36 000 euros H.T.

Une minipelle d'occasion a été achetée pour 18 900 euros H.T..

La minipelle actuelle et sa remorque ont été vendues 10 000 euros H.T.

Il restera à vendre le camion 7.5T lorsque le syndicat aura pris livraison des bennes adaptées pour le nouveau camion.

7. Communication

M. André GAUTHIER explique que le site a reçu 250 visites sur les deux derniers mois. Il précise que le site web doit devenir le support d'information majeur du syndicat. Il est important qu'il soit communiqué au plus grand nombre, sur nos documents papiers notamment.

Pour la rédaction du magazine du val, une réunion de préparation sera organisée en Mai.

Quant à l'accueil pédagogique des écoles, le syndicat reçoit l'école de PIREY le 17 Mai.

8. Normalisation ISO 9001 et 14001

M. Claude Maire présente l'état d'avancement des travaux concernant la mise en place des normes. Il explique le découpage de l'activité du syndicat en processus et la méthode employée pour analyser l'activité sur le plan de la qualité du travail et du respect de l'environnement.

Le président propose qu'une présentation détaillée soit faite au prochain bureau, avec Mme Marie Claire RIGDA, chargée du dossier.

9. Admission en non valeur

Le président présente une admission en non valeur pour M. ZEKIR BAJRAM sur la commune de Franois pour un montant de 778.58 euros, suite à jugement du Tribunal d'Instance de Besançon.

Le bureau accepte, car il n'a pas le choix, du fait de la non solvabilité de cette personne. Toutefois, le syndicat s'interroge sur la procédure à mettre en place pour les prochaines factures, car cette personne habite toujours dans son logement et continue à consommer de l'eau.

10.SPANC

Suite au retour de son stage sur le sujet, M. Didier ROLLET explique la démarche qui est préconisée pour le syndicat, vues les expériences d'autres collectivités.

Tout d'abord M. Didier ROLLET rappelle que le SPANC ne peut être mis en place que par des communes qui disposent de leur arrêté préfectoral définissant le zonage. En effet, le SPANC ne s'applique qu'aux zones non collectives de ces zonages.

Ensuite, la mission la plus délicate est le diagnostic de l'existant, car il s'agit de pénétrer chez les gens pour faire le point sur leur installation. Bien que les nouveaux décrets autorisent le service SPANC à faire payer cette prestation, il est recommandé que ce soit la collectivité qui le prenne en charge, au même titre qu'elle a pris en charge le zonage et le schéma directeur d'assainissement, car ce diagnostic en est en fait une partie intégrante.

Dans le cadre d'une prise de compétence par le Syndicat, il serait demandé aux communes lors de l'adhésion, l'acceptation de la prise en charge du montant de ce diagnostic.(environ 200 euros par maison)

Enfin, pour le contrôle du neuf, il n'y a pas de souci de réalisation, si ce n'est qu'il est déconseillé au service SPANC de réaliser les études de sols, car il devient prescripteur.

Quant au temps occupé par cette mission, il dépend du nombre d'installations. Il faut compter un temps plein pour 1500 installations.

Le bureau souhaite qu'une information soit diffusée aux maires pour prendre cette compétence.

Un syndicat mixte à la carte pourrait être créé.

11.Délibérations diverses

Une délibération est prise pour fixer le montant d'une amende à M. PARENTE qui a démonté un compteur gelé et pris de l'eau sans autorisation sur le réseau public à Sauvagny. Le tarif est fixé à 100 euros.

Le bureau valide l'achat de terrain à Saint Vit à M. Maitre, dans le périmètre immédiat du nouveau Puits sur environ 2000m², à 0.25 euros par m².

12.Prochaine réunion.

La date de la prochaine réunion de bureau n'est pas définie.